

---

**Assemblée des États Parties**

Distr. : limitée  
29 octobre 2009

FRANÇAIS  
Original : anglais

---

**Huitième session**

La Haye

18-26 novembre 2009

**Rapport de la Cour sur les dépenses de remplacement du matériel\***

**A. Introduction**

1. Lors de sa douzième session, un rapport oral a été présenté au Comité du budget et des finances (« le Comité ») sur les hypothèses budgétaires pour 2010 et au-delà.<sup>1</sup> Au cours de cette présentation, la Cour pénale internationale (« la Cour ») a noté qu'un certain nombre d'importantes dépenses supplémentaires étaient prévues, comme les dépenses de remplacement du matériel pour lequel il n'avait pas été prévu d'amortissement, les coûts liés à l'installation de la Cour dans ses nouveaux locaux permanents et le paiement du loyer des locaux provisoires à partir du deuxième semestre 2012.<sup>2</sup>

2. Dans ce contexte, le Comité a reconnu que les éléments de coût potentiellement importants devaient être pris en compte dès que possible, et a recommandé que l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») soit saisie de la question. Le Comité a recommandé que l'impact que peuvent avoir les charges afférentes à l'amortissement soit reflété clairement dans le budget des exercices à venir. Le Comité a invité la Cour à analyser l'impact budgétaire de ces coûts et à présenter un rapport à ce sujet au Comité à sa treizième session.<sup>3</sup>

3. Suivant la recommandation du Comité, la Cour a mené une étude afin d'identifier les éventuelles dépenses de remplacement du matériel pour 2011-2015. Seuls les éléments individuels d'une valeur supérieure ou égale à 50 000 €, ou des éléments moins importants dont la valeur totale est supérieure ou égale à 50 000 € sont intégrés dans l'étude.

4. Le présent rapport est destiné à identifier les dépenses importantes que la Cour doit engager en 2011-2015 et à analyser leur impact budgétaire. De plus, le présent rapport doit servir de base pour définir les besoins financiers correspondant à des montants importants.

---

\* Diffusé antérieurement sous la cote ICC-ASP/8/CBF.2/2.

<sup>1</sup> Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa douzième session (ICC-ASP/8/5), paragraphes 24 à 31.

<sup>2</sup> Ibid., paragraphe 28.

<sup>3</sup> Ibid., paragraphe 30.

## **B. Remplacements**

5. Les dépenses de remplacement du matériel sont divisées en deux catégories : les véhicules et les équipements.

6. Il existe une relation directe entre le fait de ne pas remplacer en temps et en heure véhicules et équipements et le fait que les coûts d'entretien augmentent de façon significative et que la fiabilité du matériel diminue. L'activité judiciaire de la Cour dépend largement des solutions techniques et des infrastructures opérationnelles qui permettent d'atteindre de rendre une justice de grande qualité.

### *Véhicules*

7. La catégorie des véhicules comprend les véhicules se trouvant aussi bien dans les bureaux extérieurs qu'au siège. Le remplacement en temps et en heure des véhicules garantit aux personnels une sûreté et une sécurité maximales et permet de répondre de façon optimale aux besoins opérationnels, aussi bien dans les bureaux extérieurs qu'au siège. Le fait de ne pas remplacer les véhicules en temps et en heure peut déboucher sur une baisse importante de la sécurité et de la fiabilité et sur une augmentation des coûts d'entretien.

8. L'estimation des remplacements possibles a été réalisée principalement selon les critères suivants :

- a) Le cycle de vie d'un véhicule est de 5 ans. Pour les véhicules utilisés fréquemment mais qui n'atteignent pas le kilométrage standard, le cycle de vie peut être prolongé à condition que les véhicules soient encore sûrs et économiques.
- b) L'indice des prix à la consommation est de 3,5 %.

9. Le tableau 1 présente les besoins potentiels d'achats de véhicules dans les cinq prochaines années (2011-2015).

**Tableau 1 : Dépenses de remplacement du matériel - véhicules**

Matériel	Qté	Date d'achat	Année de remplacement prévue				
			2011	2012	2013	2014	2015
<i>Bureaux extérieurs</i>							
Véhicule, Toyota – N'Djamena	01	2005	50 285				
Véhicule, Toyota – N'Djamena	01	2009				25 000	
Véhicule, Toyota – Abeche	05	2005	286 071				
Véhicule, Toyota Land Cruiser – Bunia	02	2006	216 089				
Véhicule, Nissan – Bunia	02	2005	68 364				
Véhicule, Nissan – Kampala	04	2005	200 000				
Véhicule, Toyota Land Cruiser – Kampala	02	2006	216 089				
Véhicule, Nissan – Kampala	02	2007		73 159			
Véhicule, Toyota Land Cruiser – Bangui	05	2008			250 211		
Véhicule, Toyota – Bangui	02	2009				50 000	
Véhicule, Nissan – Kinshasa	03	2005	150 000				
Véhicule, Toyota – Kinshasa	01	2009				35 000	
Véhicule, Toyota Land Cruiser – Kinshasa	02	2006	216 089				
Véhicule, Nissan – Kinshasa	02	2009				121 249	
<i>Siège</i>							
Véhicule, BMW 530i (passager)	01	2010					40 000
Véhicule, Mercedes Benz (passager)	01	2009				40 000	
Véhicule, BMW 530i (passager)	01	2010					40 000
Fourgon, Renault (passager)	03	2004	90 000				
Fourgon, Chrysler (passager)	01	2008			30 000		
Fourgon, Renault (passager)	01	2005	20 000				
Fourgon, Renault (passager)	01	2004		25 000			
Fourgon, Renault (passager)	01	2004		30 000			
Fourgon, Renault (cargo)	01	2004	30 000				
Fourgon, Renault (passager)	01	2004	20 000				
Véhicules (Systèmes de première intervention, Unité d'aide aux victimes et aux témoins)	3,5 <sup>4</sup>	2009-10					87 500
<b>Total en €</b>			<b>1 562 987</b>	<b>128 159</b>	<b>280 211</b>	<b>271 249</b>	<b>167 500</b>

<sup>4</sup> Le nombre de véhicules dépend des besoins locaux des Systèmes de première intervention, de la capacité des partenaires locaux des Systèmes de première intervention, etc.

*Équipement*

10. Cette catégorie comprend principalement du matériel d'information et de télécommunication, du matériel audiovisuel, des appareils à rayons X et des systèmes de sécurité.

11. Selon les estimations, le cycle de vie des appareils à rayons X est d'environ 10 ans. Ces appareils sont confiés à la Section de la sécurité de la Cour et sont, chaque jour, fréquemment utilisés. Les progrès technologiques, tant sur le plan du filtrage que de la prise en compte des menaces, peut obliger à remplacer plus souvent ces machines.

12. Le tableau 2 ci-dessous présente les dépenses potentielles de remplacement des équipements pour 2011-2015.

**Tableau 2 : Dépenses de remplacement du matériel - équipement**

Matériel	Qté	Date d'achat	Année de remplacement/d'achat prévue				
			2011	2012	2013	2014	2015
<i>Bureaux extérieurs</i>							
Terminal mobile 3.9 – Abeche	01	2006	122 603				
Terminal mobile 3.9 – Bangui	01	2007		119 809			
Terminal mobile 3.9 – Bunia	01	2007		119 809			
Système fixe de vidéoconférence dans tous les bureaux extérieurs	05	nouveau	250 000				250 000
<i>Siège</i>							
Machine à rayons X – 5030 <sup>5</sup>	02	2003			120 000		
Machine à rayons X – 6040	01	2003			60 000		
Machine à rayons X – 100/100	01	2003			100 000		
Machine à rayons X – 6040	02	2004				120 000	
Machine à rayons X – 5030 <sup>6</sup>	02	2004				120 000	
Machine à rayons X – 6040	01	2004				60 000	
Système de contrôle d'accès (mise à jour des cartes d'accès et des lecteurs de cartes)	01	2003-04	75 000				
Système de climatisation des salles accueillant les réseaux locaux (LAN)	02	2004	50 000				
Système de climatisation des salles d'audience équipées en matériel audiovisuel (AV) et des salles accueillant des réseaux locaux LAN	03	nouveau	77 000				
Colonnes informatiques d'alimentation électrique et de données			100 000				
Remplacement complet des tubes fluorescents et des démarreurs	10 000		65 000				
Moniteurs de TV en circuit fermé et d'ordinateurs pour les systèmes de contrôle		2004	55 750				
Ordinateurs MM800 et serveurs gérant le système de sécurité		2004	50 000				
Réseau de stockage (pour le stockage et la consultation de tout document et toute transaction)	01	2005-06	2 020 000				
Remplacement (échelonné) des équipements des salles d'audience : audiovisuels et réseau	01	2003-04		675 000	675 000	675 000	675 000
Infrastructure à clés publiques (méthode de cryptage sécurisé pour l'envoi de documents confidentiels)	01	2006				200 000	
Matrice vidéo à tous les points d'entrée <sup>7</sup>	01	nouveau		400 000			
Système d'archivage à long terme	01	nouveau	500 000				
Système de vidéo à la demande <sup>8</sup>	01	nouveau	250 000			250 000	
Plate-forme de confidentialité en ligne	01	nouveau		270 000			
Plate-forme d'analyse intégrée <sup>9</sup>	01	nouveau	200 000				
<b>Total en €</b>			<b>3 815 353</b>	<b>1 584 618</b>	<b>955 000</b>	<b>1 425 000</b>	<b>925 000</b>

<sup>5</sup> Les machines à rayons X 5030 seront remplacées par le modèle 6040 ou par un appareil équivalent.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ce système solide permettra à la Cour de disposer partout de services de vidéo complets. Tous les centres fournissant des services média auront accès aux mêmes services audiovisuels.

<sup>8</sup> Ce système permettra à la Cour de fournir une galerie audiovisuelle des audiences via Internet.

<sup>9</sup> Cette plate-forme permettra de stocker, de contrôler et d'analyser des faits et des événements se déroulant dans des endroits qui relèvent de la compétence de la Cour afin d'uniformiser et d'améliorer les méthodes de collecte des données et d'analyse des sorties.

### C. Normes comptables internationales pour le secteur public

13. À sa onzième session, l'Assemblée a approuvé la recommandation du Comité selon laquelle la Cour devrait préparer la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public (« les IPSAS »). Elle a également recommandé que la Cour rende compte à l'Assemblée, par l'entremise du Comité, à sa huitième session du plan du projet et des mesures à prendre en vue de la mise en œuvre des normes, y compris de l'impact financier et des amendements qu'il faudra apporter au Règlement financier et règles de gestion financière.<sup>10</sup>

14. Le tableau 3 ci-dessous présente les dépenses d'investissement nécessaires pour la mise en œuvre des IPSAS. Ces dépenses nécessaires comprennent les coûts de formation du personnel, la prestation des consultants pour résoudre les questions comptables et l'intégration des changements dans les pratiques comptables, les coûts de personnel et de soutien pour le poste de chef de projet à plein temps, la rédaction d'une documentation comptable détaillée, l'analyse et la mise à jour du Règlement financier et des règles de gestion financière, et le coût des mises à jour de logiciels, des licences et de la formation dans le domaine des technologies de l'information. Un rapport *ad hoc* sur la mise en œuvre des IPSAS sera présenté au Comité à sa treizième session.

**Tableau 3 : Autres dépenses d'investissement – IPSAS**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mise en œuvre des IPSAS	409 400	652 800	677 800	174 467	53 835	0
<b>Total en €</b>	<b>409 400</b>	<b>652 800</b>	<b>677 800</b>	<b>174 467</b>	<b>53 835</b>	<b>0</b>

### D. Locaux provisoires

15. À sa douzième session, il a été rappelé au Comité que, lorsque l'accord intervenu entre l'État hôte et la Cour concernant la location en franchise de loyer des locaux provisoires expirerait à la mi-2012, la Cour devrait payer un loyer pendant un an et demi en attendant que ses locaux permanents soient achevés en 2014. L'État hôte a fait savoir que le coût estimatif du loyer du bâtiment de l'Arc et du bâtiment de Haagse Veste en 2011 serait de 6 184 032 euros. En 2012, lorsque la période de franchise de loyer aurait expiré, la part proportionnelle du loyer des locaux provisoires revenant à la Cour se monterait à 3 181 258 euros et atteindrait 6 362 516 euros en 2013.<sup>11</sup>

16. Le tableau 4 présente l'impact budgétaire relatif au paiement du loyer pour les locaux provisoires à partir de la mi-2012.

**Tableau 4 : Loyer – locaux provisoires**

	2011	2012	2013	2014	2015
Loyer – locaux provisoires	0	3 181 258	6 362 516	0	0
<b>Total en €</b>	<b>0</b>	<b>3 181 258</b>	<b>6 362 516</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>10</sup> Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, septième session, La Haye, 14-22 novembre 2008 (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/7/20), volume II., partie B.2, paragraphe 18.

<sup>11</sup> Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa douzième session (ICC-ASP/8/5), paragraphe 105.

## E. Conclusions

17. Le tableau 5 présente un récapitulatif des importantes dépenses potentielles supplémentaires 2011-2015 et de leur impact budgétaire.

**Tableau 5 : Récapitulatif des dépenses potentielles de remplacement du matériel**

Dépenses de remplacement du matériel	2011	2012	2013	2014	2015
Véhicules	1 562 987	128 159	280 211	271 249	167 500
Équipement	3 815 353	1 584 618	955 000	1 425 000	925 000
IPSAS <sup>12</sup>	652 800	677 800	174 467	53 835	0
Locaux provisoires	0	3 181 258	6 362 516	0	0
<b>Total en €</b>	<b>6 031 140</b>	<b>5 571 835</b>	<b>7 772 194</b>	<b>1 750 084</b>	<b>1 092 500</b>

18. La Cour doit prendre en compte les besoins d'investissement en matériel présentés dans le présent rapport, ainsi que les paiements de loyer pour les locaux provisoires, dans les budgets à venir (2011-2015) qui seront présentés au Comité. Les dépenses d'investissement en matériel doivent être planifiées afin de répondre efficacement aux besoins financiers et aux obligations futures.

--- 0 ---

---

<sup>12</sup> Les dépenses devraient être échelonnées de 2010 à 2014. Le montant prévisionnel pour 2010 s'élève à 409 400 €